

LE FIL D'AMNESTY



BIMESTRIEL BELGE FRANCOPHONE
D'AMNESTY INTERNATIONAL

MAI/JUIN 2014
N° 26

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL

Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles

Éditeur responsable : François Graas

Bureau de dépôt : Bruxelles X

N° agrégation : P901135



PB-PP1B-00000
BELGIE(N)-BELGIQUE



STOP
~~TORTURE~~
C'EST POSSIBLE



ENGAGEZ-VOUS ICI. ENGAGEZ-VOUS MAINTENANT. **STOP TORTURE.**

Découvrez pourquoi la campagne d'Amnesty *Stop Torture* vous demande de vous interposer entre les tortionnaires et leurs victimes. **PAGE 6.**



EN CAMPAGNE CONTRE LA TORTURE DEPUIS 1961

Depuis plus de 50 ans, Amnesty International dit stop à la torture. Revivez quelques-unes des étapes clés de cette lutte. **PAGE 8.**



FAIRE FACE ENSEMBLE AUX TORTIONNAIRES DE CLAUDIA

Salil Shetty, secrétaire général d'Amnesty, relate sa rencontre avec Claudia Medina, rescapée de la torture au Mexique. **PAGE 12.**



METTRE LA DOULEUR EN IMAGES

Une série de croquis d'Ali Aarrass détaillant les tortures qu'il affirme avoir subies dans une prison marocaine. Il est toujours derrière les barreaux – mais, ensemble, nous pouvons l'aider à s'en sortir. **PAGE 14.**



DÉPOSSÉDÉ DE SON AVENIR

Moses Akatugba a survécu à la torture, mais survivra-t-il au couloir de la mort? Découvrez ce que vous pouvez faire pour lui en **PAGE 16.**



MÉDECIN ET MILITANTE

Le combat de longue date du docteur Aurora Parong contre la torture aux Philippines a commencé dans une cellule. Elle nous explique comment en **PAGE 18.**



LA JOURNÉE POUR LES JEUNES « PAS D'ACCORD, J'ASSUME » EST DE RETOUR

Simple et efficace, « Pas d'accord, j'assume » propose aux jeunes de 10 à 20 ans de se mobiliser pour les droits humains. Le temps d'une journée, d'une récréation. **PAGE 21.**



« UNE EXPÉRIENCE INCROYABLE »

Des militants nous racontent comment le camp annuel S.O.S. Europe organisé par Amnesty en faveur des droits humains constitue une expérience qui change la vie. **PAGE 26.**

ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO

La célèbre « petite fille au ballon rouge » de Banksy se met à la mode russe à l'occasion d'une manifestation #WithSyria (**PAGE 4**) ; Nous soutenons des journalistes détenus en Égypte (En première ligne, **PAGE 5**) ; Une agricultrice ouzbèke est condamnée à 18 ans de prison pour avoir pris part à une manifestation (**PAGE 13**) ; L'agenda des activités d'Amnesty International Belgique francophone (**PAGE 23**) ; Devenez animatrice-teur bénévole chez Amnesty (**PAGE 25**) ; Amnesty International débarque sur les festivals cet été (**PAGE 31**).

Coordination : Valérie Michaux
(vmichaux@amnesty.be)
Amnesty International
Belgique francophone
9, rue Berckmans
1060 Bruxelles
Tél. : 02/538.81.77
Fax : 02/537 37 29
www.amnesty.be
amnesty@amnesty.be

Compte :
IBAN BE85 0012 0000 7006
BIC GEBABEBB

www.facebook.com/amnestybe
twitter.com/amnestybe

Imprimé par Remy Roto sur papier recyclé. Tous droits de reproduction réservés.

Photo de couverture : ©
Shutterstock/Phase4Studios

Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles





Le Révérend Thomas Agou devant la tombe de 18 femmes tuées par les forces de l'opposition, dans et autour de la cathédrale Saint-André à Bor, au Soudan du Sud, en janvier 2014. © Amnesty International

ÉDITO

Dantesque... le mot n'est pas trop fort. Lorsque le rapport sur le Soudan du Sud m'est arrivé, il a failli me tomber des mains pendant que je le lisais. Quand on travaille pour Amnesty, il faut parfois avoir le cœur bien accroché, tant nos congénères peuvent être créatifs dans l'horreur. Mais là....

De Juba à Malakal, les civils, hommes, femmes et enfants, ont à nouveau fait les

frais de l'ambition démesurée de deux hommes qui ont choisi de réveiller la haine ethnique pour atteindre leurs objectifs. Tout cela dans le silence glacial de la communauté internationale, dont toute l'attention est attirée vers d'autres causes plus « sexy ».

Les Nations unies se sont réveillées pour secouer les deux leaders, mais une fois signé, l'accord a été aussitôt violé à nouveau. Et la saison des pluies approche à toute vitesse : si les semailles ne sont pas réalisées, la famine sera derrière la porte

très prochainement. Si prompts à dénoncer les interventions « postcoloniales » quand les pays du Nord viennent intervenir sur le terrain, les États du continent africain sont particulièrement lents à la détente, comme c'est souvent le cas dans ce genre de situations. Il est temps que l'Union africaine prenne ses responsabilités. Sérieusement. Il y a encore des centaines de milliers de civils sur les routes.

Philippe HENSMANS



© Amnesty International

PROTÉGER LES MÈRES ET LEURS BÉBÉS EN AFRIQUE DU SUD

En janvier 2014, Annalet Steenkamp, cinéaste primée, filme une rencontre entre Zanele Ndlovu et Amnesty dans le KwaZulu-Natal, en Afrique du Sud. Quinze jours plus tôt, Zanele avait dû attendre six heures une ambulance après avoir eu ses premières contractions et n'était arrivée à l'hôpital que cinq minutes avant d'accoucher.

Notre nouveau court-métrage, *A Broken Lifeline*, montrera comment le coût des transports, le mauvais état des routes et le manque d'ambulances mettent en péril la santé des femmes enceintes et des nouveau-nés dans les zones isolées d'Afrique du Sud. Dans le cadre de notre campagne *Mon corps, mes droits*, nous exhorterons les autorités à améliorer leur accès aux soins. Guettez la sortie du film et d'un important rapport prévu pour août.

Visionnez la bande-annonce de *A Broken Lifeline* :
<http://bit.ly/LifelineSA> (en anglais)

MERCI D'AVOIR SIGNÉ NOTRE PÉTITION *MON CORPS, MES DROITS*

Notre nouvelle campagne *Mon corps, mes droits* a trouvé un immense écho, plus de 280 000 personnes du monde entier ayant appelé leur gouvernement à protéger les droits sexuels et reproductifs des jeunes. Le secrétaire

général d'Amnesty, Salil Shetty, a remis vos signatures à Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations unies, lors de la session de la Commission de la population et du développement des Nations unies qui se tenait en avril à New York (États-Unis). Les décisions prises lors de cette réunion ont déterminé les orientations politiques sur toutes sortes de sujets, depuis le droit des jeunes à l'éducation sexuelle jusqu'aux droits des femmes à disposer librement de leur corps.

LES 10 FILMS LES PLUS MEMORABLES SUR LA PEINE DE MORT

Lors de la publication, en mars, de notre rapport annuel *Condamnations à mort et exécutions*, nous avons demandé à nos sympathisants sur les réseaux sociaux de voter pour leurs films préférés sur la peine de mort. Nous avons reçu une quantité de réponses. En voici les résultats :

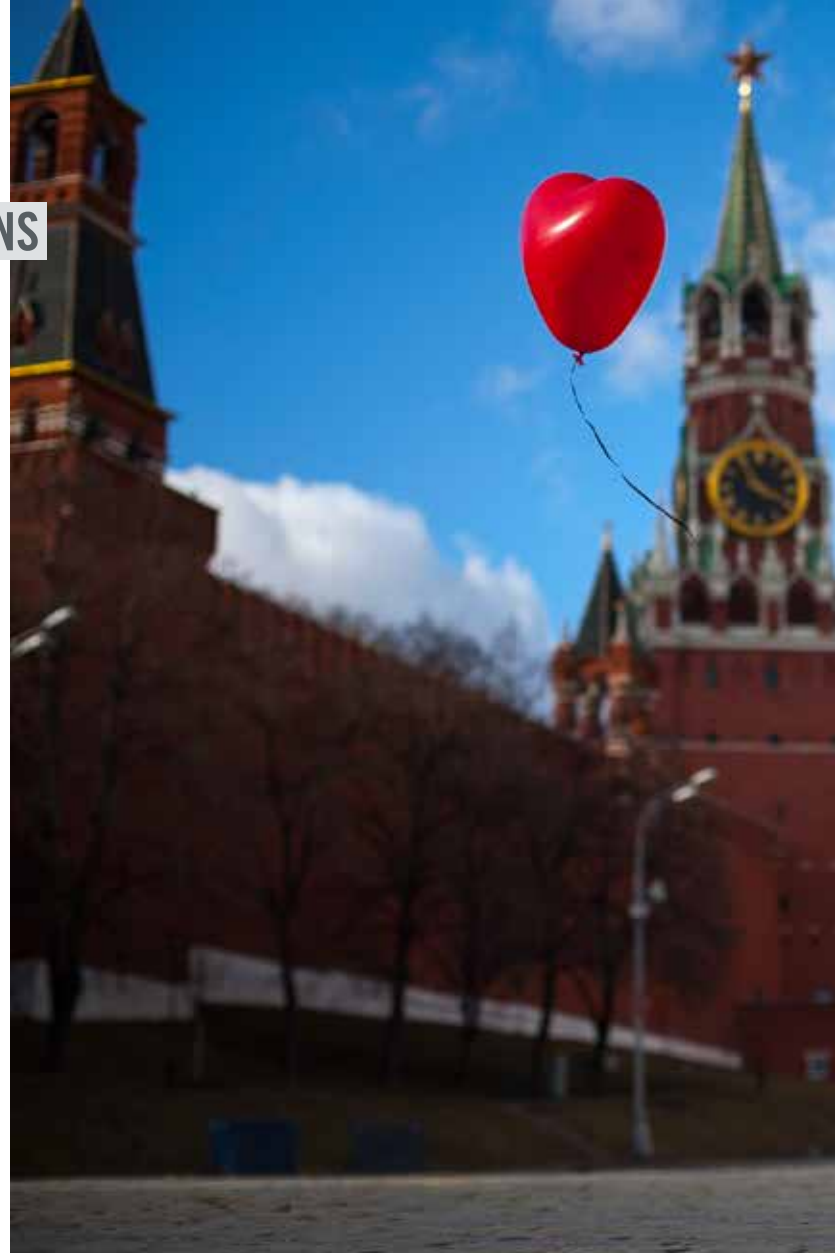
1. La ligne verte (1999)
2. La dernière marche (1995)
3. La vie de David Gale (2003)
4. Les sentiers de la gloire (1957)
5. La lapidation de Soraya M. (2008)
6. L'étrange incident (1943)
7. L'Âge de vivre (1991)
8. Le décalogue V (1988)
9. À l'ombre de la haine (2001)
10. Pierrepont : The Last Hangman (2005)

<http://bit.ly/peinedemort>

AGRESSIONS DE JOURNALISTES AU PAKISTAN

Parue le 3 mai, Journée mondiale de la liberté de la presse, notre nouvelle étude révèle que des journalistes sont harcelés, enlevés et tués à une fréquence alarmante au Pakistan.

Au moins huit journalistes ont été tués depuis l'entrée en fonction du gouvernement actuel en juin



2013, dont cinq depuis le début de l'année (chiffre au 2 avril). Parmi leurs agresseurs figurent des agents des services de renseignement ou des membres de partis politiques ou de groupes armés, comme les talibans. Les autorités n'accordent généralement aux journalistes qu'une protection symbolique, une fois que les menaces dont ils font l'objet commencent à faire du bruit.

Seule une poignée de personnes ont été poursuivies depuis la condamnation d'Ahmed Omar Saeed Sheikh pour l'homicide du journaliste du *Wall Street Journal* Daniel Pearl en 2002.

Signez notre pétition pour que cessent les

agressions de journalistes :

<http://bit.ly/j0urn0>

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

<http://bit.ly/AIBF-pakistan>

« COMME SI J'AVAIS TROUVÉ UNE MINE D'OR »

Avez-vous déjà souhaité que les questions complexes relevant des droits humains puissent être simplifiées et réunies dans un ouvrage de référence facile à consulter ? C'est précisément ce que fait le manuel d'Amnesty *Pour des procès équitables*, dont la nouvelle édition est parue en avril.

Ne vous fiez pas à nos seules paroles : « Quand j'ai découvert le manuel *Pour des procès équitables*, c'était comme si j'avais trouvé une mine d'or », a confié Vivienne O'Connor, de l'Institut américain pour la paix. « Une publication de référence de plus de la part de l'organisation qui sert de mètre-étalon en matière de protection des droits humains »,

Petite fille au ballon en forme de cœur lors d'une action #AvecLesSyriens (#WithSyria) à Moscou, en Russie, le 13 mars 2014. Dans plus de 40 pays, des milliers de personnes – dont de nombreux militants d'Amnesty – se sont rassemblées pour marquer le troisième anniversaire de la crise syrienne. L'artiste Banksy a retravaillé sa célèbre « petite fille au ballon rouge » (créée en 2004) pour cet événement (voir ci-dessous) soutenu par 115 associations humanitaires et de défense des droits humains. Ensemble, nous avons exigé que tous les Syriens aient accès à l'aide dont ils ont besoin, allumé des bougies et lâché des ballons rouges en signe de solidarité et d'espoir. En avril, Amnesty a remis aux membres du Conseil de sécurité des Nations Unies une pétition signée par plus de 140 000 personnes dans le monde demandant qu'il soit mis fin sans délai aux souffrances des civils assiégés de Syrie. © Ivan Proskuryakov



a déclaré pour sa part Willy Mutunga, président de la Cour suprême kenyane.

Téléchargez un exemplaire gratuit à l'adresse amnesty.org/fr/fairtrials

LE POUVOIR DES MOTS

L'anthologie *Poems that Make Grown Men Cry* vient de paraître chez Simon & Schuster en partenariat avec Amnesty Royaume-Uni. Dans cet ouvrage qui démontre le pouvoir de l'écrit et de la liberté d'expression, 100 hommes célèbres – parmi lesquels John le Carré, Salman Rushdie, Nick Cave et Stephen Fry – se dévoilent en présentant un poème qui les émeut aux larmes. Ce qu'ils disent du poème et du lien qu'ils entretiennent avec lui est souvent aussi fort que l'œuvre elle-même.

<http://bit.ly/PoemsMenCry>
(en anglais)



© withsyria.com

EN PREMIÈRE LIGNE



LE JOURNALISME N'EST PAS UN CRIME

Par **Conor Fortune**, rédacteur au Service de presse d'Amnesty International

Par un matin d'hiver frisquet mais ensoleillé pour la saison, je me suis retrouvé sur le toit de mon bureau londonien, du

chatterton en travers de la bouche, un appareil photo braqué sur mon visage. À mes côtés, une dizaine de mes collègues du Service de presse d'Amnesty International se serraient les uns contre les autres dans la même fâcheuse posture.

Nous n'étions pas otages, heureusement, et si l'on nous photographiait, ce n'était pas pour adresser une « preuve de vie » à notre pays d'origine en échange d'une rançon. Nous étions là, en notre qualité de journalistes et professionnels des médias, parce qu'il nous fallait dénoncer les privations de liberté subies par certains de nos confrères au simple motif qu'ils font leur travail.

En réalité, nous étions beaucoup plus nombreux : plusieurs milliers de personnes, dans plus d'une trentaine de villes du monde, ont pris part à la journée d'action mondiale organisée en février par la chaîne Al Jazeera, baptisée #FreeAJstaff. Trois des collaborateurs de la chaîne sont détenus en Égypte depuis décembre 2013.

Le cas de ces hommes ne constitue que la partie visible de l'iceberg. Amnesty a recueilli des éléments sur de très nombreux cas, dans le monde entier, de journalistes menacés, agressés ou incarcérés sur la base d'accusations forgées de toutes pièces, notamment « mise en danger de la sécurité de l'État » ou « terrorisme ».

Les conflits armés et, de la part de certains pays, le recours excessif à des mesures de surveillance et de protection de la sécurité de l'État contribuent à dégrader nettement la liberté de la presse dans le monde, estime Reporters sans frontières dans son Classement mondial de la liberté de la presse.

En 2013, 211 journalistes étaient en prison dans le monde, et 99 ont été tués dans l'exercice de leur profession, selon le rapport *Attaques contre la presse* du Comité pour la protection des journalistes.

Amnesty a recueilli récemment des informations sur les menaces pesant sur les journalistes dans de nombreux pays, dont l'Azerbaïdjan, le Liberia, le Mexique, le Pakistan, le Sri Lanka et la Syrie.

À la veille de la Journée mondiale de la liberté de la presse, en mai, ces données ne prêtaient guère à l'optimisme.

Sur le toit, ce jour-là, nous voulions témoigner notre soutien et notre respect à l'égard des journalistes et de leur travail. Le journalisme n'est pas un crime. Le journalisme n'est pas du terrorisme. Le journalisme responsable est l'un des fondements de la liberté.

Lorsque des journalistes sont menacés, arrêtés, agressés ou réduits au silence de quelque manière que ce soit, c'est la vérité qui meurt. C'est à nous qu'il revient de la maintenir en vie.

Suivez Conor sur Twitter à l'adresse @writesrights et ses collègues à l'adresse @amnestypress

STOP TORTURE C'EST POSSIBLE

Cela fait des heures que vous êtes suspendu au plafond. Vos muscles hurlent de douleur. Votre corps est secoué de convulsions sous les décharges électriques. On vous verse de force de l'eau dans la bouche. Vous avez l'impression de vous noyer. Viol. Simulacre d'exécution. Tous les moyens sont bons pour vous faire craquer. Vous faire plier. Vous faire signer des aveux, ou livrer des renseignements. Vous avez disparu, loin des yeux du monde. Vous craignez d'être complètement oublié, vous craignez d'être tout seul.

Dans le monde entier, des États torturent des gens comme vous et moi.

On assiste à une crise mondiale en matière de torture. Au cours des cinq dernières années, Amnesty a été informée d'actes de torture dans 141 pays – les trois quarts des États du monde.

Amnesty a joué un rôle moteur, voilà 30 ans, dans la pression internationale qui a débouché sur la Convention des Nations unies contre la torture. Aujourd'hui, des lois d'interdiction de la torture sont en vigueur presque partout.

Pourtant, le moindre coup d'œil à l'actualité montre que les lois ne suffisent pas. Au début de cette année, des policiers philippins ont fait les gros titres quand on a découvert qu'ils faisaient tourner une « roue de la torture » pour choisir en s'amusant comment ils allaient torturer leurs détenus.

Si la torture prospère, c'est parce que les États, loin de respecter la loi et de refuser de tolérer cette pratique, l'utilisent activement ou ferment les yeux. C'est pourquoi nous lançons une nouvelle campagne.

Cette fois, nous érigeons une barrière efficace entre les tortionnaires et leurs victimes. Comment? En exigeant qu'un avocat soit présent lors de chaque interrogatoire. Que des médecins puissent examiner les détenus. Que les « aveux » obtenus sous la torture ne puissent pas servir de preuves devant les

tribunaux. Que les détenus soient autorisés à voir leurs familles. Et en exigeant que toute personne ayant participé à des actes de torture soit traduite en justice.

Nous prendrons position au sein même des systèmes qui n'assument pas leur devoir de protection. Comme le montrent les histoires relatées dans ce numéro du FIL D'AMNESTY, certaines mesures très concrètes permettent d'obtenir des résultats tangibles.

Au cours des deux années à venir, nous militerons pour la mise en place de ces garanties. Dans des pays comme les Philippines et le Mexique, où la torture est répandue et banalisée dans les commissariats. Au Maroc et Sahara occidental et en Ouzbékistan, où les tribunaux fondent souvent leurs jugements sur des « aveux » arrachés sous la torture. Et au Nigeria, où les passages à tabac et les simulacres d'exécution font partie des nombreux sévices infligés aux détenus.

Nous n'y arriverons pas seuls. Nous avons besoin de vous. Interposez-vous, vous aussi, entre les tortionnaires et leurs victimes. Engagez-vous en agissant en faveur d'Alfreda, Ali, Claudia, Dilorom et Moses, ainsi que Robert King (en page 7). Lisez leurs histoires pages 12 à 19 pour savoir que faire.

ROBERT KING :

« TORTURÉ PAR 29 ANS D'ISOLEMENT »



©Angola3

Noir américain, Robert King a passé 29 ans en isolement dans un pénitencier de Louisiane pour un crime qu'il n'a pas commis. Aujourd'hui, il dénonce inlassablement les failles du système judiciaire américain et milite pour la libération de son codétenu, toujours prisonnier du système, dans des conditions inhumaines. Robert King était de passage dans nos locaux à Bruxelles en mai dernier et nous l'avons rencontré.

Robert King, 72 ans, a le visage serein d'un homme que la vie n'a pourtant pas épargné. Il aura en effet passé près de 30 ans à l'isolement, dans une cellule de trois mètres sur deux, 23 heures sur 24. Une cellule où il était à peine possible de se coucher, où il subissait des pratiques dégradantes et humiliantes de la part de ses geôliers.

Robert King fait partie des trois détenus de la prison d'Angola (« the Angola Three »), en Louisiane, tous membres des Black Panthers, un mouvement auquel il a adhéré en prison qui luttait contre la ségrégation et les conditions carcérales. « J'ai été arrêté, puis innocenté pour un crime que je n'avais pas commis. J'ai été disculpé et libéré en février 2001 et depuis, je voyage à travers le monde pour dénoncer la détention à l'isolement », explique Robert King.

Robert King a été condamné en 1970 pour vol à main armée. Avec Herman Wallace et Albert Woodfox, ils ont ensuite été reconnus coupables par un jury partial du meurtre d'un gardien de prison, alors qu'ils ont toujours nié ce crime. « Je ne suis pas un ange, avoue-t-il. J'avais faim, et j'ai effectivement volé de la nourriture. Mais je n'ai jamais commis le crime pour lequel j'ai été condamné. Je n'étais même pas présent au moment des faits. »

La prison d'Angola, surnommée « l'Alcatraz du Sud » est située sur une ancienne plantation de canne à sucre qui employait jadis des esclaves noirs d'origine surtout angolaise. Elle

est entourée de barbelés et de marécages infestés de crocodiles. Plus de 75 % des détenus sont des Noirs. Les détenus qui ne sont pas à l'isolement travaillent à la production et dans les champs. Robert King y voit un terrible symbole mais aussi un lien direct entre la prison et l'esclavage. « Pour moi, la prison c'est la continuité de l'esclavage, on lui a juste donné un autre nom. À l'époque de l'esclavage, les esclaves étaient en quelque sorte en prison. Le 13e amendement n'a pas aboli l'esclavage, il l'a rendu légal sous les traits de la prison. Quand vous êtes condamnés, les prisons reçoivent le droit de vous traiter comme un esclave. Certes la prison d'Angola est moins rentable que l'esclavage car il faut payer les prisonniers 4 centimes/heure. »

Aujourd'hui, les États-Unis comptent plus de prisonniers à l'isolement qu'aucun autre pays occidental. L'administration pénitentiaire a équipé des ailes entières de bâtiments dédiés à ce type de cellule. Amnesty International considère que l'isolement carcéral infligé pendant des années constitue une torture physique et morale, un traitement cruel, inhumain et dégradant qui doit être aboli en toute circonstance.

Pour Robert King, il s'agit bien d'une forme de torture psychologique qui laisse des séquelles terribles. « J'ai pu constater les impacts neurologiques de ces conditions de détention qui m'ont fait temporairement perdre la vue. Selon différentes études, l'isolement total peut

réduire la taille du cerveau. Et je ne peux qu'en témoigner! »

Et quand on lui demande ce qui lui a permis de tenir dans ces conditions, il n'hésite pas longtemps : « La conscience politique », répond-il en faisant référence à sa rencontre avec le mouvement des Black Panthers qui lui a donné les clés pour comprendre le système pénitentier américain fondé sur le racisme. « J'ai compris qu'il y avait un seul monde mais qu'il comprenait plusieurs couleurs. J'ai pris conscience de ce que je pouvais faire et me battre pour tous les prisonniers, pas seulement les Noirs, et comment je pouvais contribuer à changer le système. »

À la question de savoir si cette situation pourrait se répéter sous Obama, Robert King répond qu'« Il y a certainement des progrès accomplis, mais il faudra du temps pour défaire tout ce qui a été mis en place depuis des siècles. Et d'ajouter en souriant : « N'oublions pas qu'Obama est un homme noir dans une maison blanche... »

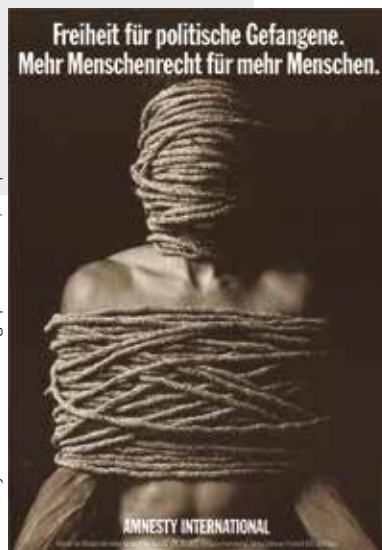
Parmi les trois de la prison d'Angola incarcérés pour un crime qu'ils n'ont pas commis, Herman Wallace est décédé en octobre 2013 trois jours après sa libération ordonnée par un juge contre la volonté farouche des autorités de Louisiane de le maintenir en détention, et Albert Woodfox est toujours enfermé. Il a déjà passé 42 ans en détention, dont la plupart à l'isolement. Avec Amnesty, Robert King milite invariablement pour sa libération.

PASSEZ À L'ACTION >>>

Demandez la libération d'Albert Woodfox en signant notre pétition sur <http://bit.ly/woodfox> Amnesty International appelle l'Etat de Louisiane à retirer son appel contre la décision d'un juge fédéral qui en février 2013 avait annulé, pour la troisième fois, la condamnation d'Albert Woodfox. Dans l'attente de sa libération, sa détention à l'isolement doit cesser sans délai.

COMBATTRE LA TORTURE DEPUIS 1961

© Amnesty International/Photographie Bill Guhl, maquette Beat Knoblauch



▲ Affiche d'Amnesty Suisse : « Liberté pour les prisonniers politiques. Plus de droits humains pour plus d'êtres humains »

« Si le monde n'est plus capable de s'indigner face à cette atteinte suprême, les derniers feux de la civilisation s'éteindront. »

Paroles prononcées par le célèbre psychiatre Erich Fromm lors de notre conférence mondiale pour l'abolition de la torture

1967

Amnesty lance ses premières campagnes en faveur de prisonniers politiques. Nous ne tardons pas à constater que des États du monde entier recourent à la torture.

Nous mettons au jour un recours massif à la torture en Grèce au lendemain d'un coup d'État militaire, notamment dans un grand centre d'interrogatoire créé à Athènes dans le but de « faire trembler toute la Grèce ».

1968

« Des informations faisant état d'actes de torture nous parviennent quotidiennement du monde entier ».

Martin Ennals, secrétaire général d'Amnesty de 1968 à 1980.

1972

Nous consacrons cette année-là au combat contre la torture. Notre Réseau Actions urgentes lance son premier appel, en faveur d'un syndicaliste brésilien menacé de torture en détention, le professeur Luiz Rossi. Des centaines de militants envoient des messages aux autorités et il est libéré la même année.

Notre conférence mondiale pour l'abolition de la torture, prévue à Paris (France), manque d'être annulée lorsque l'UNESCO renonce soudainement à l'accueillir, au motif que notre rapport sur la torture enfreint sa réglementation qui interdit de critiquer ses États membres. Nous trouvons rapidement un autre local et y accueillons 250 délégués de 40 pays. Depuis la conférence de Paris, nous avons télégraphié aux Nations unies plus de 1 million de signatures, recueillies dans plus de 90 pays pour dénoncer la torture.

Cédant à la pression internationale, l'Assemblée générale de l'ONU adopte pour la première fois une résolution dénonçant la torture

◀ La chanteuse Joan Baez intervient lors de la conférence.

1973



© DR

**URGENT
ACTION**



© Ole A. Buenget

▲ Des militants norvégiens brandissent une banderole sur laquelle on peut lire : « La torture existe dans 66 pays ». Oslo, octobre 1975.



© Frits Behrendt

▲ Caricature néerlandaise : des dirigeants mondiaux manifestent contre l'attribution du prix Nobel de la paix 1977 à Amnesty, pour son action, notamment contre la torture.

1974

1975

1976

1977

1983

L'ONU adopte le 9 décembre la Déclaration contre la torture. Cette décision historique joue un rôle clé dans l'adoption d'un texte juridiquement contraignant, la Convention des Nations unies contre la torture.



© Xavier Zeegers pour Amnesty International

▲ Affiche d'Amnesty Belgique : « Amnesty International défend les prisonniers d'opinion dans le monde, lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort ».

Nous nous mobilisons pour que le régime militaire uruguayen cesse de torturer les détenus.



© Amnesty International

▲ Affiche d'Amnesty Mexique : « Torture en Uruguay ».



© DR

▲ « Ici, on torture ». Des religieuses, des prêtres et des fidèles manifestent contre la torture devant le 1470 Calle Borgono, à Santiago (Chili). Selon de nombreux témoignages, ce bâtiment était un centre de détention secret où la police secrète torturait des prisonniers politiques sous le régime militaire du général Augusto Pinochet (1973-1990).

Membre fondatrice d'Amnesty, Helen Bamber participe à la création de la Fondation pour les soins aux victimes de torture, aujourd'hui Freedom from Torture.

La Convention des Nations unies contre la torture entre en vigueur le 26 juin après avoir été ratifiée par 20 États. C'est un grand pas en avant vers l'éradication de la torture dans le monde.



Affiche d'Amnesty International 1998, dessin © Len Breen

L'ancien président chilien Augusto Pinochet est arrêté à Londres après qu'Amnesty a rappelé aux États européens leur obligation de l'interpeller au titre de la Convention contre la torture. Cette initiative courageuse allait dans le sens de la justice internationale, même si Pinochet a été libéré en 2000 sur la base d'une expertise médicale controversée.

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda considère le viol comme une forme de torture, ce qui constitue un précédent fondamental.

Pour un monde sans torture : c'est notre première campagne en ligne. En l'espace d'un an, des dizaines de milliers de gens agissent au nom de 17 personnes et groupes menacés de torture.



© Amnesty International/Kazutoshi Murata

▲ Des militants et des rescapés de la torture au Myanmar manifestent devant l'ambassade birmane de Tokyo.

1984

Amnesty se bat déjà depuis des années lorsque l'Assemblée générale des Nations unies adopte enfin la Convention contre la torture. Parmi les questions les plus épineuses figurent la compétence universelle à l'égard des tortionnaires présumés et les dispositifs nécessaires pour une mise en œuvre effective du traité.

1987

1997

L'ONU proclame le 26 juin Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture.

Nous révélons l'identité de 100 entreprises du monde entier qui fabriquent et vendent des instruments de torture.

1998

1999

« C'est de la torture télécommandée ».

William Schulz, Amnesty États-Unis.

2000



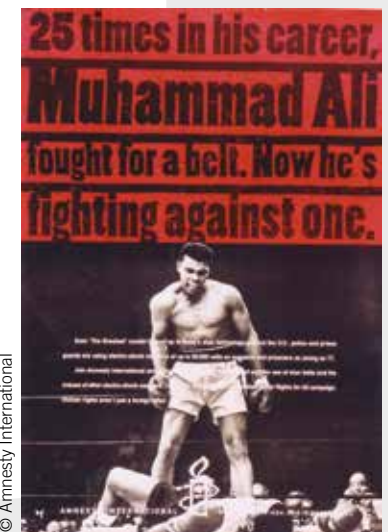
© Amnesty International

▲ « Instruments de torture » : sur cette œuvre d'art réalisée en 1984 par le fils d'un prisonnier disparu en Guinée, on peut également apercevoir des pendus sous un pont.



© Jean Gouders

◀ Caricature néerlandaise dénonçant la vente à Dubaï, dans les années 1990, d'instruments de torture fabriqués au Royaume-Uni.



© Amnesty International

▲ Affiche d'Amnesty États-Unis : L'ancien boxeur poids-lourd Mohamed Ali soutient notre campagne visant à interdire les ceintures incapacitantes dans les prisons américaines. Ces ceintures actionnées à distance administrent aux prisonniers une décharge électrique de 50 000 volts pendant huit secondes.

Nous combattons le recours à la torture dans la « guerre contre le terrorisme » menée par les États-Unis, en nous élevant notamment contre certaines techniques de torture comme le « waterboarding » (simulacre de noyade).

Les Nations unies adoptent le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, qui instaure un système d'inspection national et international des lieux de détention.

© Amnesty International



▲ Des militants d'Amnesty Danemark manifestent contre les vols de « restitution » secrets de terroristes présumés. Au cours des six années suivantes, Amnesty mettra au jour le rôle de plusieurs États européens dans les détentions secrètes de la CIA et la torture de terroristes présumés.

Une décision historique de la Cour européenne des droits de l'homme reconnaît la Macédoine responsable de connivence avec les États-Unis, d'actes d'enlèvement et de torture commis contre des terroristes présumés. Nos recherches montrent que de nombreux États européens ont fait de même.

2002

2005

2006

2008

2012

2014

© Amnesty International/Harrison Mitchell



▲ À Londres (Royaume-Uni), une impressionnante manifestation contre la torture de terroristes présumés a lieu dans Downing Street, devant la résidence du Premier ministre britannique Tony Blair.

Le Comité des Nations unies contre la torture déclare que les États doivent prévenir et punir également des actes de torture commis par des acteurs non gouvernementaux. Il s'agit notamment du viol, de la violence domestique, des mutilations génitales féminines et de la traite des êtres humains.

Plus de 150 pays ont ratifié la Convention contre la torture. Mais on torture encore, et dans le monde entier. C'est pourquoi nous lançons aujourd'hui notre nouvelle campagne, *Stop Torture*.

« Ensemble, nous allons intervenir chaque fois que des personnes seront torturées. Ensemble, nous obligerons les tortionnaires à rendre des comptes. »

Saliil Shetty, secrétaire général d'Amnesty

© Rachid Tmouni



▲ Au Maroc, des manifestants organisent un sit-in devant le Parlement lors de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture le 26 juin.

© Amnesty International



▲ « On ne transige pas avec la torture – fermez Guantánamo maintenant » : des militants manifestent près de l'ambassade des États-Unis à Manille (Philippines).

**ENGAGEZ-VOUS
ICI.
ENGAGEZ-VOUS
MAINTENANT.
STOP
TORTURE.**



Salil Shetty
et Claudia
Medina.
Mexico, février
2014. © AI

FAIRE FACE ENSEMBLE AUX TORTIONNAIRES DE CLAUDIA

Salil Shetty, secrétaire général d'Amnesty, retrace une rencontre motivante avec Claudia Medina, rescapée de la torture au Mexique.

« Je suis ici pour vous demander de l'aide, m'a confié Claudia Medina lorsque je l'ai rencontrée au Mexique en début d'année. Je vais signaler un cas de torture. »

Ses paroles m'ont touché, car je savais ce que Claudia avait vécu. À 3 heures du matin le 7 août 2012, des fusiliers marins ont fait irruption dans la maison qu'elle partageait avec son époux et ses trois enfants. Ils l'ont embarquée dans une camionnette pour la conduire à la base navale de Veracruz, les mains liées, les yeux bandés. Ils l'ont accusée d'appartenir à une bande criminelle puissante, réputée pour sa violence, ce qu'elle a nié catégoriquement.

Selon le récit de Claudia, ses tortionnaires lui ont administré des décharges électriques et assené des coups de poing et de pied en l'ayant enveloppée de plastique pour ne pas laisser de marques. Ils l'ont agressée sexuellement. Ils l'ont ligotée sur une chaise et l'ont laissée dehors sous le soleil cuisant de l'après-midi.

Le lendemain, ils ont obligé Claudia à signer une déposition qu'elle n'avait même pas lue. Elle a été exhibée devant les médias comme une dangereuse criminelle. Mais, quelques jours plus tard, les charges retenues contre elle ont été abandonnées, à l'exception d'une, et elle a été libérée sous caution.

La torture est la méthode préférée de certains policiers et militaires mexicains pour enquêter sur les crimes. Ils obligent ainsi les suspects à signer de fausses déclarations qu'ils

utilisent pour les poursuivre en justice et faire croire par la même occasion que le Mexique lutte efficacement contre le crime.

Claudia a eu la possibilité de révéler au juge qu'elle avait été torturée et celui-ci a ordonné l'ouverture d'une enquête. Mais, à ce jour, les autorités compétentes – le bureau du procureur général – n'y ont pas donné suite. De plus, elles s'opposent à ce que Claudia subisse un examen médical répondant aux normes des Nations unies. Si cet examen avait été effectué au moment où elle a formulé ses allégations de torture, Claudia aurait disposé d'éléments plus

« Avant, j'avais peur et je croyais qu'il valait mieux ne rien dire, mais je ne peux pas accepter cela. »

probants concernant les traitements qu'elle a subis.

Près de deux ans plus tard, Claudia est lasse d'attendre. « Avant, j'avais peur et je croyais qu'il valait mieux ne rien dire, m'a-t-elle confié. Mais je ne peux pas accepter cela. » Elle sait que des milliers de personnes ont subi le même traitement. Et elle veut empêcher qu'il soit infligé à d'autres.

C'est pourquoi Claudia a décidé de relater publiquement son histoire dans le cadre de la nouvelle campagne mondiale d'Amnesty, *Stop Torture*.

Je sais combien il est difficile de braver les forces armées et la police mexicaines. Mais je sais aussi qu'elle n'est pas seule : nous sommes à ses côtés.

Oui, lui ai-je répondu, Amnesty, forte de plus de 3 millions de sympathisants, peut l'aider et l'aidera, ainsi que les autres rescapés de la torture. C'est notre raison d'être. Ensemble, nous ferons pression sur les États pour qu'ils leur rendent justice et empêcherons que cela ne se reproduise.

Cette rencontre avec Claudia m'a stimulé, elle m'a rempli d'espoir. Quand je vois une femme qui a été torturée faire encore preuve de tant d'énergie, de courage et de conviction, cela me donne des forces et me convainc que, si Claudia peut le faire, nous aussi le pouvons.

PASSEZ À L'ACTION >>>

Votre message peut aider Claudia : Exhortez le procureur général à ouvrir sans délai une enquête approfondie sur ses allégations de torture, à en publier les résultats et à traduire en justice les responsables présumés. Demandez-lui également d'autoriser Claudia à subir un examen médical complet et impartial conformément aux normes des Nations unies.

Agissez sur
www.isavelives.be/stoptorture

LOIN DES SIENS

Après être allée manifester sur la place principale de sa ville, Dilorom Abdoukadirova est devenue une réfugiée avant d'être condamnée à 18 ans d'emprisonnement. Prenez connaissance de son histoire tragique et découvrez comment vous pouvez l'aider.



Dilorom Abdoukadirova (photo ci-dessus) est une fervente musulmane d'Andijan, une ville du sud-est de l'Ouzbékistan. Jusqu'au 13 mai 2005, c'était une maraîchère qui cultivait et vendait ses légumes en famille et s'occupait de ses quatre fils.

Ce jour-là, elle s'est rendue sur la place Babour, en centre-ville, pour dénoncer la situation économique du pays. Elle avait entendu dire que le président serait là ; mais il ne s'est jamais montré. Les orateurs réclamaient la justice et l'éradication de la pauvreté. Subitement, les forces de sécurité se sont mises à tirer sur les manifestants, tuant plusieurs centaines de personnes, dont un grand nombre de femmes et d'enfants.

Prise dans le mouvement de panique, Dilorom est partie en courant. Avec elle, un demi-millier de manifestants ont parcouru près de 25 kilomètres à pied. Désorientée, apeurée, elle a franchi la frontière avec le Kirghizistan voisin sans s'en rendre compte.

De là, elle a été envoyée dans un camp de réfugiés situé en Roumanie. En 2006, l'Australie lui a accordé le statut de réfugiée et lui a délivré un titre de séjour permanent.

Mais Dilorom souhaitait de tout son cœur retrouver les siens, et elle a cherché à regagner son pays. Les autorités d'Andijan ayant assuré à sa famille qu'elle n'avait rien à craindre, elle a atterri à l'aéroport de Tachkent en janvier 2010. Mais la police l'a immédiatement placée en détention et l'a interrogée pendant quatre jours.

Elle a pu retrouver brièvement sa famille,

mais les autorités l'ont de nouveau arrêtée. Elle n'a pas été autorisée à consulter un avocat ni à voir sa famille pendant quinze jours.

En avril 2010, Dilorom a été condamnée à 10 ans d'emprisonnement. Elle est accusée d'avoir « tenté de renverser l'ordre constitutionnel » et d'avoir quitté l'Ouzbékistan sans autorisation de déplacement.

Ses proches, qui l'ont vue au tribunal, l'ont trouvée amaigrie et ont vu des contusions sur son visage ; ils pensent qu'elle a été torturée. On l'aurait forcée à comparaître sans son hidjab. À l'issue d'un procès tenu à huis clos dans la prison pour femmes de Tachkent en 2012, sa peine a été prolongée de huit ans pour « violation délibérée du règlement de la prison ».

Nous estimons que Dilorom est une prisonnière d'opinion, condamnée pour sa participation à la manifestation d'Andijan.

PASSEZ À L'ACTION >>>

Votre lettre peut aider Dilorom :

Exhortez le président à annuler l'ensemble des poursuites engagées contre elle, à la libérer immédiatement et sans condition, et à ouvrir sans délai une enquête impartiale sur les informations selon lesquelles elle aurait été torturée.

Agissez sur www.isavelives.be/stoptorture.

Vous pouvez également commander des cartes postales d'action pour demander la libération de Dilorom à stoptorture@amnestyinternational.be. Plus d'informations en page 20.



Un policier patrouille sous une immense affiche électorale en faveur d'Islam Karimov, président de longue date de l'Ouzbékistan (2007). © Maxim Marmur (AFP) Getty Images

OUBÉKISTAN, LE PAYS DE LA TORTURE « SYSTÉMATIQUE »

L'Ouzbékistan, qui faisait partie de l'Union soviétique, est devenu indépendant en 1991. Depuis lors, le président Islam Karimov a remporté quatre élections présidentielles consécutives. Il n'existe aucune opposition politique officielle.

Les organisations de défense des droits humains et les médias étrangers ne peuvent pratiquement pas pénétrer dans ce pays, et l'État exerce une surveillance étroite sur les médias nationaux. Les 30 millions d'habitants de l'Ouzbékistan ont beaucoup de mal à obtenir des autorisations de déplacement à l'étranger. Toute opposition politique est éliminée rapidement et brutalement, et la corruption est endémique.

Les Nations unies ont qualifié de « systématique » l'usage de la torture en Ouzbékistan. Amnesty reçoit continuellement des informations crédibles faisant état d'actes de torture sur des personnes en détention. Les détenus peuvent être frappés après avoir été menottés à des radiateurs ou suspendus au plafond, asphyxiés, ou soumis à des décharges électriques ; des aiguilles peuvent être enfoncées sous les ongles des mains ou des pieds ; hommes et femmes peuvent être violés et agressés sexuellement.

Notre nouvelle campagne a pour but d'empêcher les Ouzbeks de subir ce type de traitement.

METTRE LA DOULEUR EN IMAGES



Ces dessins ont été réalisés par Ali Aarrass, que l'on voit ici avec sa petite fille en des jours plus heureux. Ali purge aujourd'hui une peine de 12 ans de prison au Maroc pour terrorisme. Il nie tous les faits qui lui sont imputés et affirme qu'il a « avoué » sous la contrainte, après avoir subi des tortures du type de celles représentées ici.

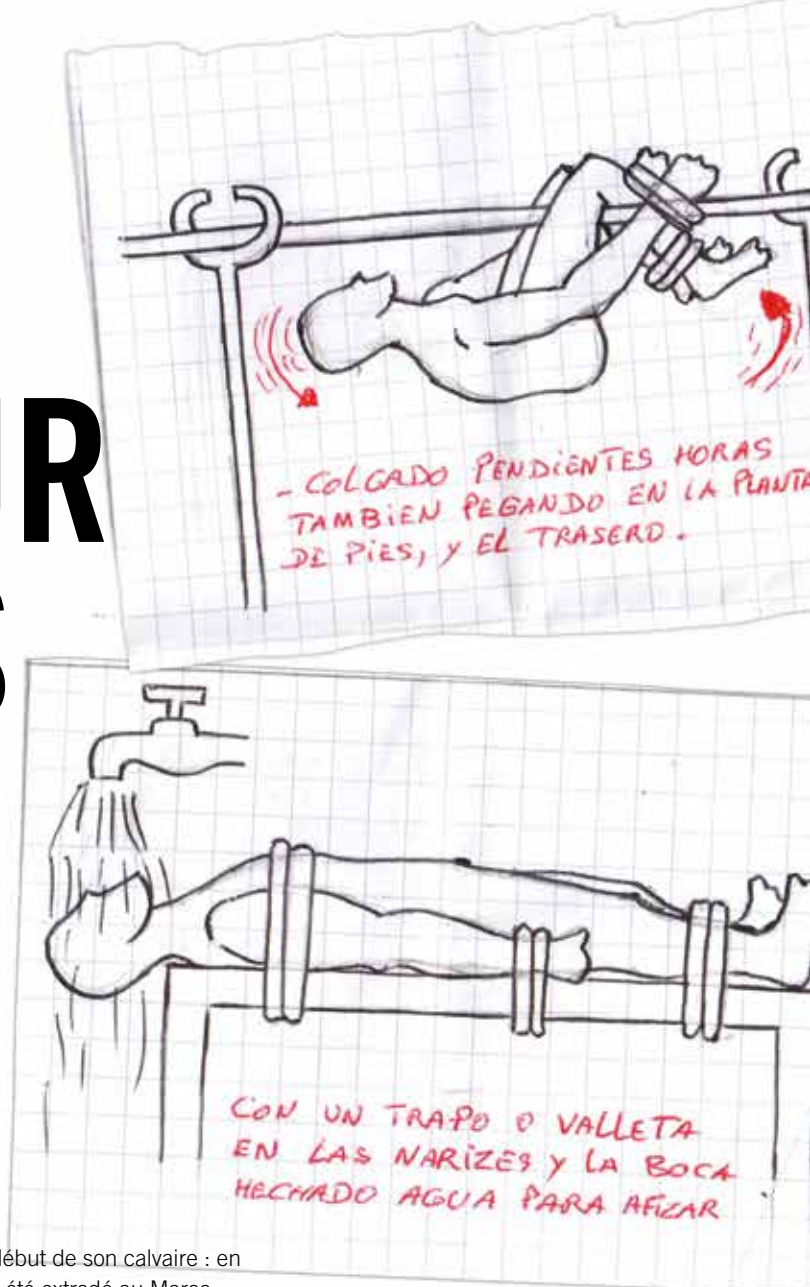
Ali est né en 1962 dans l'enclave espagnole de Melilla, dans le nord du Maroc, mais il est parti en Belgique à l'âge de 15 ans. Il a la double nationalité belge et marocaine. Ali est revenu à Melilla en 2005 avec son épouse pour se rapprocher de son père qui prenait de l'âge. Il y tenait un café.

Les autorités espagnoles ont soupçonné Ali de terrorisme en 2006 mais n'ont trouvé aucun élément à charge contre lui. Elles l'ont placé en détention en 2008, lorsque les autorités marocaines ont demandé son extradition pour de nouveaux chefs d'accusation liés au terrorisme. Il a été maintenu à l'isolement pendant deux ans et huit mois. Ali a observé trois grèves de la faim en signe de protestation mais a dû y mettre un terme en raison d'une dégradation de son état de santé.

Ce n'était que le début de son calvaire : en décembre 2010, Ali a été extradé au Maroc. Il raconte que des agents des services de renseignement marocains l'ont alors torturé dans une prison secrète pendant 12 jours. Il a finalement été incarcéré à Salé II, une prison tristement célèbre proche de Rabat, la capitale. Des codétenus qui l'ont vu à ce moment-là ont constaté sur son corps des traces de torture et l'ont trouvé terriblement traumatisé.

En novembre 2011, Ali a été condamné pour usage illégal d'armes à feu et participation à un groupe projetant de commettre des actes terroristes. Sa condamnation était uniquement fondée sur les déclarations qu'il a faites après avoir été torturé. Il purge actuellement une peine de 12 ans de prison.

Depuis son procès, Ali dit avoir été forcé de rester nu dans sa cellule et empêché de dormir la nuit. Il a observé de nouvelles grèves de la faim en juillet et août 2013 en signe de protestation. En dépit des nombreuses réclamations de sa famille, de ses avocats et d'Amnesty, les autorités marocaines n'ont pas ouvert d'enquête sur ses allégations de torture.

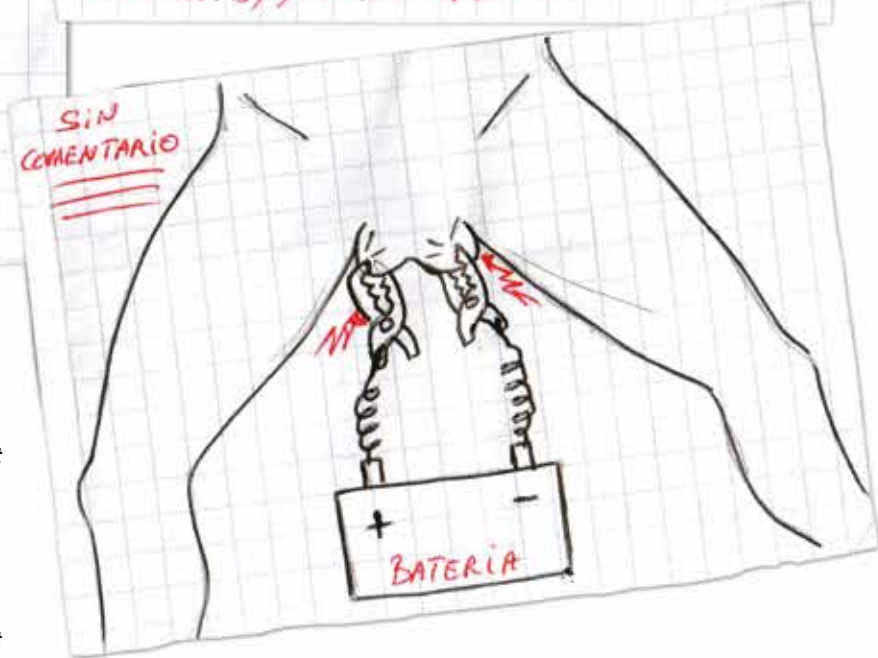
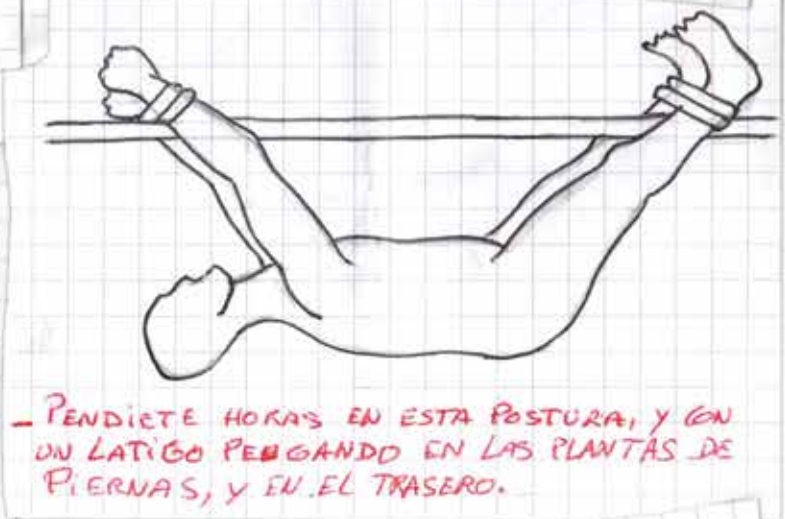
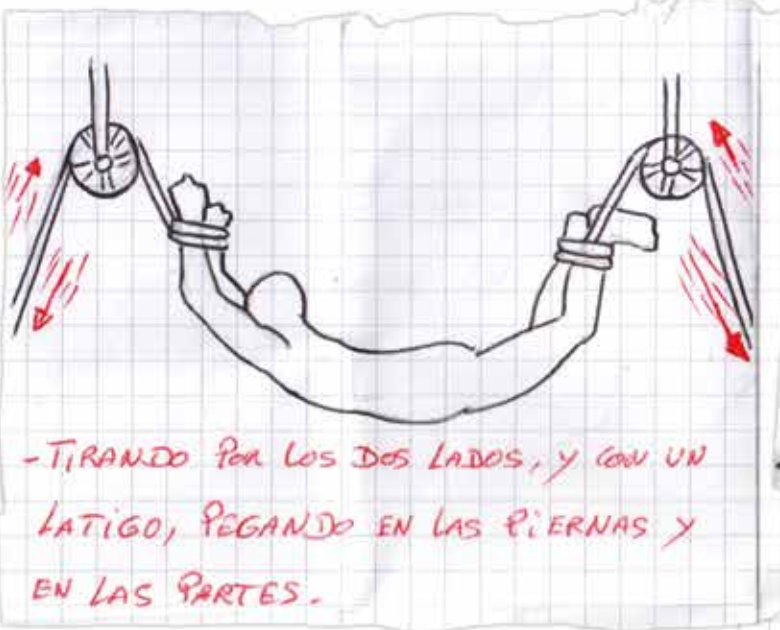


PASSEZ À L'ACTION >>>

Votre lettre peut aider Ali : Exhortez le ministre de la Justice à ouvrir rapidement une enquête approfondie sur ses allégations de torture et à traduire dans les faits la décision récente du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire demandant qu'il soit libéré sans délai.

Agissez sur www.isavelives.be/stoptorture.

Rejoignez-nous le 25 juin à Bruxelles pour une manifestation en soutien à Ali Aarrass. Pour plus d'informations, écrivez à stoptorture@amnestyinternational.be



Nous avons traduit de l'espagnol les descriptions manuscrites des tortures subies par Ali (en haut à gauche, puis dans le sens des aiguilles d'une montre) :

- ☒ « Suspension pendant des heures, coups sur la plante des pieds et le derrière »
- ☒ « Traction des deux côtés, coups de fouet sur les jambes et les parties [intimes] »
- ☒ « Dans un coin de la pièce, utilisation de cordes pour écarter les jambes »
- ☒ « Maintien dans cette position pendant des heures, coups de fouet sur les jambes et le derrière »
- ☒ « Sans commentaire »/« Batterie ».
- ☒ « Jusqu'à la perte de connaissance »/« Batterie »
- ☒ « Au moyen d'un robinet ou d'un chiffon, suffocation par introduction d'eau dans les narines et la bouche ».

© DR

DÉPOSSÉDÉ DE SON AVENIR

Avant d'être un rescapé de la torture et un condamné à mort, Moses Akatugba était un lycéen qui avait des projets d'avenir. Découvrez pourquoi sa vie a basculé et comment nous pouvons lui venir en aide.

À 16 ans, Moses Akatugba était un lycéen comme tant d'autres, dans le sud du Nigeria. Plein d'espoir dans l'avenir, soulagé d'avoir terminé les examens de fin d'études secondaires, il en attendait impatientement les résultats. Il rêvait de faire des études de médecine et de réaliser ainsi le souhait de son père disparu.

Le 27 novembre 2005, il a pris congé de sa famille et s'en est allé voir sa tante. Ne le voyant pas rentrer à la maison comme convenu, sa mère s'est inquiétée. Veuve, elle subvenait aux besoins de ses cinq enfants en vendant de la nourriture sur un marché d'Effurun, une ville animée de l'État du Delta.

Si Moses avait été autorisé à appeler un avocat – ou même sa mère – cela lui aurait peut-être évité d'être torturé. Mais, pendant 24 heures, personne n'a su où il se trouvait.

« La douleur que j'ai ressentie était inimaginable. De toute ma vie, je n'avais jamais été soumis à des traitements aussi inhumains. »

Un vendeur ambulant est finalement allé voir la mère de Moses en lui disant qu'il avait vu un groupe de soldats l'arrêter. Moses n'est jamais rentré chez lui. Depuis lors, il vit un calvaire.

« UNE DOULEUR INIMAGINABLE »

Moses a raconté plus tard que les soldats lui avaient tiré une balle dans la main, l'avaient frappé à la tête et dans le dos et l'avaient emmené dans une caserne de la ville pour l'interroger. Là-bas, ils lui ont montré

un cadavre en lui demandant de l'identifier.

Lorsque Moses a dit qu'il ne connaissait pas cet homme, les soldats l'ont frappé à nouveau. Puis ils l'ont emmené dans un poste de police. Là, des policiers l'auraient roué de coups de machette et de matraque. Ils l'ont ligoté, l'ont laissé suspendu tête en bas à un ventilateur de plafond pendant des heures, et lui ont arraché les ongles des pieds et des mains à l'aide de tenailles.

« La douleur que j'ai ressentie était inimaginable, se souvient Moses. De toute ma vie, je n'avais jamais été soumis à des traitements aussi inhumains. »

La police le soupçonne d'avoir volé de l'argent liquide, trois téléphones et des recharges au cours d'un vol à main armée. Des accusations qu'il a toujours rejetées. Les policiers l'ont obligé à signer deux déclarations préédigées dans lesquelles il « passe aux aveux » et qui ont ensuite servi de preuves à son procès.

Lorsque la mère de Moses a enfin pu le voir dans sa cellule du poste de police, le lendemain, elle raconte qu'il présentait de terribles blessures et cicatrices et n'avait reçu aucun soin médical. Devant la gravité de ses blessures, elle dit avoir payé un médecin pour qu'il vienne le voir trois jours par semaine pendant cinq semaines.

MOSES ÉTAIT UN ENFANT

Moses a passé les huit années qui ont suivi en prison. Le 12 novembre 2013, il a été condamné à mort par pendaison. La condamnation se fondait sur ses « aveux » et le témoignage de la victime du vol à main armée présumé. Le policier qui a enquêté sur l'affaire ne s'est pas présenté au tribunal.

Moses était un enfant lorsqu'il a été arrêté et

n'aurait jamais dû être condamné à mort. Une telle condamnation est illégale au regard du droit international. Par ailleurs, des « aveux » obtenus sous la torture ne peuvent être admis comme des éléments de preuve devant un tribunal.

Or, au Nigeria, des milliers d'autres personnes se sont fait extorquer des « aveux » sous la torture. Les recherches menées par Amnesty International montrent que la police et l'armée font régulièrement usage de la torture pour interroger les suspects et que les tribunaux prononcent des condamnations sur la base des « aveux » qui en résultent. Les allégations de torture contre des militaires ou des policiers font très rarement l'objet d'enquêtes ou de sanctions.

La torture commence souvent dans les 24 heures qui suivent l'arrestation – un laps de temps crucial. Lorsque le suspect est autorisé à appeler un avocat qui pourra assurer sa défense, conformément au droit, cette possibilité peut contribuer à sa protection et empêcher les actes de torture.

Amnesty et d'autres organisations exhortent sans relâche les autorités nigérianes à faire explicitement de tous les mauvais traitements, y compris la torture, une infraction pénale.

UN RÊVE BRISÉ

Aujourd'hui, Moses a 24 ans ; il est traumatisé et isolé. Depuis 2006, il a été transféré dans une prison bien plus distante, et il ne voit plus sa famille que deux fois par mois. « Je n'aurais jamais cru vivre jusqu'à aujourd'hui », nous a-t-il confié récemment.

Son rêve de devenir médecin est brisé. Ce qui fait le plus souffrir Moses, c'est de savoir que, pendant qu'il était en prison, beaucoup de ses anciens

camarades de classe sont allés à l'université et ont trouvé de bons emplois.

Son avocat a interjeté appel de sa condamnation à mort. Mais, pour l'heure, Moses croupit en prison, dépossédé de son avenir, et sa vie ne tient qu'à un fil.



À gauche : Une photo scolaire de Moses, prise avant l'épreuve qu'il subit aujourd'hui. © DR

À droite : Une rue d'Effurun, près de l'endroit où l'armée nigériane a arrêté Moses en 2005. © Amnesty International/Kadambari Gladding 2013

PASSEZ À L'ACTION >>>

Votre lettre peut aider Moses à obtenir la justice :
Exhortez les autorités à commuer sa condamnation à mort et à ouvrir une enquête indépendante sur ses allégations de torture.

Agissez sur www.isavelives.be/stoptorture.

MÉDECIN ET MILITANTE

Le combat de longue date du docteur Aurora Corazon A. Parong contre la torture est né de sa propre expérience de la détention. Après avoir dirigé Amnesty Philippines pendant sept ans, elle cherche aujourd'hui à obtenir justice pour les victimes de torture sous le régime autoritaire du président Ferdinand Marcos (1972-1986). Le docteur Parong nous a parlé de son travail et des effets positifs que peut avoir la campagne d'Amnesty *Stop Torture* sur la vie des gens.

Comment êtes-vous devenue « médecin militante » ?

Une fois diplômée, je me suis intéressée à la santé publique et j'ai formé des gens dans les villages pauvres pour qu'ils deviennent professionnels de santé chez eux. Cette formation leur permettait de s'entraider, même en l'absence de médecin.

J'ai fondé mon dispensaire en avril 1982 et j'ai été arrêtée trois mois plus tard, prétendument pour avoir soigné un rebelle. La police a fait sans mandat une descente dans mon dispensaire et confisqué des seringues, des aiguilles et autre matériel médical.

Je suis restée en détention un an et demi, en étant parfois à l'isolement. Ils ne m'ont pas torturée physiquement – c'était essentiellement de la torture psychologique.

À ma libération, je suis entrée au Medical Action Group (Groupe d'action médicale), une association de professionnels de santé qui proposent leurs services aux victimes de violations des droits humains. Au départ, nous traitions les infections, puis nous avons mis en place des services biopsychosociaux (une approche thérapeutique qui replace la santé dans le contexte des facteurs biologiques, psychologiques et sociaux) destinés aux victimes de torture et à leurs familles.

Je suis restée administratrice du Medical Action Group pendant six ans avant de travailler avec la Task Force Detainees (Groupement des détenus des Philippines), une association qui recense les violations des droits humains. J'ai rejoint Amnesty en 2007.

Comment les médecins peuvent-ils aider les rescapés de la torture à obtenir justice ?

En règle générale, seuls la victime et son tortionnaire sont témoins oculaires des actes de torture. Souvent, les rescapés ne sont pas crus et n'obtiennent pas justice parce qu'ils n'ont pas de déclarations ou de documents corroborant leurs allégations.

Les médecins peuvent les aider en procédant à des examens médicaux et psychologiques et en recueillant des preuves de torture. Les praticiens peuvent ensuite témoigner devant les tribunaux. Si les preuves sont suffisantes, il est possible de monter un dossier, ce qui accroît les chances de faire condamner et sanctionner l'auteur des faits et d'obtenir justice pour la victime.

Quel fut votre premier contact avec Amnesty ?

La première fois que j'ai « rencontré » Amnesty, c'était en prison. Certains prisonniers politiques recevaient des cartes et des lettres des membres d'Amnesty. C'étaient des paysans. Comme ils ne lisaient pas l'anglais, je leur expliquais le contenu des lettres et je les aidais à répondre.

Ces envois nous remontaient le moral, car nous savions que des gens étaient au courant de notre situation et s'en préoccupaient. Les gardiens examinaient les courriers pour contrôler leur contenu. Ils savaient que le monde avait les yeux fixés sur nous.

Ces courriers ont joué sur le comportement des gardiens, qui ont fini par nous traiter avec respect.

Il était très important d'entrer en contact avec des gens de l'extérieur des Philippines pendant la dictature du président Ferdinand Marcos. La solidarité émanant de personnes de l'étranger nous a donné la force de poursuivre



le combat pour les droits humains et la liberté.

Un membre d'Amnesty – un capitaine de la marine danoise nommé Erik Bloch – écrivait souvent, et nous sommes devenus amis. Je n'ai pas cessé d'être en contact avec lui et j'ai été très heureuse de le rencontrer enfin lors d'une conférence des droits humains qui s'est tenue au Danemark bien des années plus tard.

Quand vous militez, vous défendez les droits d'autres personnes. Cela vous amène à rencontrer des gens qui entrent dans votre vie parce que vous suivez le même chemin.

Quels espoirs placez-vous dans la nouvelle campagne d'Amnesty, *Stop Torture* ?

Bien que nous ayons la Convention contre la torture – qui érige la protection contre la torture en droit absolu – celle-ci continue d'être pratiquée. Les Philippines disposent d'une loi contre la torture depuis 2009 mais, à ce jour, personne n'a été condamné pour ce crime.

Nous devons continuer de rappeler aux États qu'ils ont l'obligation d'empêcher la torture et de faire le nécessaire pour que les

L'HISTOIRE D'ALFREDA

Alfreda Disbarro est une mère célibataire de Quezon City, aux Philippines. Elle se trouvait dans un cybercafé, près de chez elle, lorsque la police l'a arrêtée pour trafic de stupéfiants. Elle a rejeté ces accusations et vidé elle-même ses poches dans lesquelles ne se trouvaient qu'un téléphone portable et une pièce de cinq pesos.

Les policiers ont alors braqué une arme sur elle, l'ont frappée à la poitrine, l'ont menottée et l'ont emmenée au siège de la police. Pour l'obliger à « avouer », raconte Alfreda, un officier l'a plaquée contre un mur et lui a administré plusieurs coups de poing au ventre et au visage, l'a frappée avec un bâton, lui a enfoncé les doigts dans les yeux, l'a giflée, lui a enfoncé un chiffon dans la bouche et lui a cogné la tête contre le mur.

Alfreda souffrait tellement au terme de ce passage à tabac qu'elle ne pouvait plus manger et éprouvait des difficultés à respirer, vomissant sans discontinuer pendant plusieurs jours. Aujourd'hui, elle attend son procès dans une prison locale pour détention et vente de produits stupéfiants illicites. Bien qu'elle ait été examinée par un médecin, ses allégations de torture contre la police n'ont fait l'objet d'aucune enquête.

PASSEZ À L'ACTION >>>

Votre message peut aider Alfreda :
Demandez à l'inspecteur général par intérim, Alexander Roldan, d'ouvrir rapidement une enquête approfondie sur ses allégations de torture et de traduire tous les responsables présumés en justice.
Agissez sur www.isavelives.be/stoptorture



auteurs répondent de leurs crimes.

J'espère que nous pourrions faire connaître les histoires de rescapés de la torture, comme celle d'Alfreda Disbarro (voir encadré). Son histoire est celle de beaucoup de femmes et d'hommes des Philippines dont on n'entend pas parler et qui n'ont pas accès à la justice.

J'espère que les sympathisants d'Amnesty exigeront de l'État philippin qu'il sanctionne les tortionnaires d'Alfreda et mette en place les mécanismes nécessaires pour empêcher de nouveaux actes de torture. Si tous les membres d'Amnesty agissent de concert, nous pourrions réellement faire bouger les choses.

Le docteur Parong appartient aujourd'hui au Comité des réclamations des victimes de violations des droits humains (Human Rights Violations Victims' Claims Board) aux Philippines. À l'image des commissions de vérité et de réparation dans d'autres pays, il a pour mission de recenser les violations des droits humains commises lorsque le pays était sous la loi martiale et d'attribuer des réparations aux victimes.

En haut : Le docteur Aurora Parong (deuxième personne à partir de la gauche, tenant la banderole) lors de la sixième manifestation *Basta, Run Against Torture!* organisée par une coalition aux Philippines pour la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture, le 26 juin 2012. © Amnesty International

Ci-dessous : Lors de son incarcération, Aurora reçoit la visite de sa mère (1982). © DR



Nous avons demandé à des femmes et des hommes de différents pays ce qui leur fait dire : Stop Torture.

© Amnesty International



« En Angola en 2003, mon lieu de travail était voisin d'un poste de police, et les mots me manquent pour dire ce que j'ai ressenti. On entendait les cris des gens qui se

faisaient torturer : par-dessus le mur, nous hurlions aux policiers d'arrêter. Je me sentais impuissante. Mais je sais aujourd'hui qu'en travaillant ensemble nous pouvons changer les choses, en exhortant les gouvernements à agir. » Katharine Derderian, Bruxelles, Belgique

© Amnesty International



« Un jour, je rentrais chez moi et la police m'a arrêté parce que je n'avais pas de carte d'identité. Les policiers ont demandé à un détenu mineur de pratiquer sur moi une fouille intime.

Sur le plan psychologique, c'était terriblement traumatisant. Je ne peux plus être tranquille, car je sais que les enfants du Kenya risquent de devenir les tortionnaires de demain. Je ne cesserai pas de me battre tant que nous n'aurons pas mis fin à la torture. » Charles Baraza Nyukuri, Nairobi, Kenya

© AF Rodrigues



« Un jour, j'ai entendu un rescapé de la torture dire : "La première giflle a détruit la foi en l'humanité que j'avais mis une vie à construire". Vous ne pouvez pas protéger une société en détruisant ses piliers. » Maurício

Santoro, Rio de Janeiro, Brésil

LA CAMPAGNE STOP TORTURE EN BELGIQUE

Amnesty International Belgique francophone se mobilisera contre la torture pendant les deux années de la campagne. Plusieurs activités sont prévues en juin, dans le cadre de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture (26 juin). Ne manquez pas ces occasions de vous engager à nos côtés dans ce grand combat contre la torture et toutes les formes de traitements cruels inhumains et dégradants.

COMMENT PARTICIPER ?

- ☒ **Signez les pétitions en ligne** pour les cinq individus en danger (voir pages 12 à 19), sur www.isavelives.be/stoptorture
- ☒ **Rendez la campagne visible!**
Commandez vos affiches informatives, que l'on appelle dazibaos (un côté affiche, un côté journal avec de l'information sur la thématique), affichez-les dans votre quartier à tout endroit qui vous paraît opportun (et pour lequel vous en avez obtenu l'autorisation) et/ou distribuez-les à vos proches. Le dazibao reprendra des informations générales sur la torture dans le monde, ainsi qu'un bref point sur la situation de la Belgique.
- ☒ **Participez à la distribution de dazibao le 17 juin.** Vous avez une heure ou deux? Rejoignez nos bénévoles locaux pour les aider à les distribuer dans une gare ou station de métro près de chez vous (sous réserve qu'une distribution soit organisée par nos groupes locaux à proximité de votre domicile).
- ☒ **Commandez vos cartes postales d'action** pour demander la libération de Dilrom Abdoukadirova, prisonnière d'opinion ouzbèke victime de torture en détention (voir page 13). Distribuez-les autour de vous, et renvoyez-les nous signées. Nous irons les déposer à l'ambassade d'Ouzbékistan à Bruxelles en octobre/novembre. Commandez-les à l'adresse stoptorture@amnestyinternational.be.
- ☒ **Rejoignez-nous le mercredi 25 juin à Bruxelles pour une manifestation**

de soutien à Ali Aarrass, l'un des cinq individus en danger de la campagne (voir pages 14 et 15). Ali Aarrass est un Belgo-marocain aujourd'hui emprisonné au Maroc. Il a été victime de torture en détention. Les « aveux » qui lui ont été extorqués sous la torture et sur lesquels il est revenu devant le tribunal sont, semble-t-il, l'unique élément de preuve fourni lors de son procès. Plus d'infos à venir le site www.amnesty.be ou en nous envoyant un email : stoptorture@amnestyinternational.be

Commande et inscription à la distribution : www.petitlien.fr/stoptorture2014 ou via le formulaire ci-dessous.

BULLETIN DE COMMANDE ET D'INSCRIPTION A LA DISTRIBUTION DE DAZIBAO JUIN 2014

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE E-MAIL :

TÉL./GSM

ADRESSE :

NOMBRE DE DAZIBAOS SOUHAITÉS :

NOMBRE DE CARTES POSTALES SOUHAITÉES :

Je voudrais participer à une distribution près de chez moi le 17 juin : oui / non
Renvoyez ce formulaire complété à Amnesty International, Programme campagnes, Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles.



NOUVELLE JOURNÉE D' ACTIONS POUR LES JEUNES « PAS D'ACCORD, J'ASSUME »

Devons-nous encore vous présenter la journée « Pas d'accord, j'assume » ? Simple et efficace, « Pas d'accord, j'assume » propose aux jeunes de 10 à 20 ans de se mobiliser pour les droits humains. Le temps d'une journée, d'une récréation, nous invitons les jeunes et leurs profs à transformer leur école, leur classe en théâtre d'actions.

Depuis quatre ans maintenant, nous nous réjouissons de l'entrain des professeurs et des jeunes vis-à-vis de cet événement. De plus en plus d'écoles participent et décident d'agir en faveur des droits humains. Une chose est sûre : sans vous, nous ne pourrions toucher les 129 écoles et 15 000 jeunes qui y participent à nos côtés. Un grand merci pour votre implication, qui porte chaque année ses fruits aux quatre coins de la Wallonie et de Bruxelles.

Du 17 au 21 novembre prochain, « Pas d'accord, j'assume » rassemblera à nouveau toutes les écoles du secondaire et du primaire. Cette année, tous et toutes se mobiliseront dans leur établissement scolaire pour agir en faveur de la lutte contre la torture. Cette thématique, chère à Amnesty, sera l'occasion pour eux de revenir sur les fondements de l'association et de comprendre les enjeux d'une telle campagne.

POUR AIDER L'ENSEIGNANT À PARLER DE CETTE THÉMATIQUE EN CLASSE, AMNESTY LUI OFFRE :

- ☒ **UN KIT PÉDAGOGIQUE COMPOSÉ DE :** un dossier pédagogique et son cahier d'ex-

ercices adapté aux différents niveaux sur le thème de la torture ; des flyers et affiches ; des dazibaos ; un DVD ; un drapeau géant ; des cartes postales ; des pétitions, etc. (Le matériel est gratuit, seuls les colis seront facturés).

- ☒ **UNE ANIMATION :** Amnesty International propose de venir faire une animation dans la classe pour préparer l'événement. Les professeurs pourront alors découvrir le travail de l'ONG dans son combat pour les droits humains. (Attention, les places sont limitées et il faut donc réserver assez tôt.)

Parce que nous voulons toujours aller plus loin, cette année, Amnesty invitera les jeunes à participer à un événement public le 18 novembre à Bruxelles. Au programme : concert, actions, manifestations, etc. Vous recevrez tous les détails dès le mois de septembre.

MAIS QUE POUVEZ-VOUS FAIRE POUR AIDER ? :

- ☒ Parlez de la journée autour de vous ;
- ☒ Rencontrez les directions des écoles, les

professeurs, etc.

- ☒ Déposez des flyers d'information, à commander à Ilhoir@amnesty.be

À QUI EN PARLER ?

À toutes les personnes qui sont en contact avec les jeunes. Que ce soit dans le milieu scolaire (primaire et secondaire) ou dans le milieu extrascolaire (mouvements de jeunesse, centres de jeunes, AMO, centres sportifs, etc.).

N'oubliez pas que l'objectif est de sensibiliser le public jeune à la question des droits humains.

QUE DOIS-JE FAIRE UNE FOIS L'INFORMATION DONNÉE ?

Envoyez-nous un e-mail (Ilhoir@amnesty.be) avec les renseignements suivants : nom de l'école, adresse, nom de la personne responsable, adresse postale, e-mail et si possible téléphone.

Nous nous occuperons du suivi. Nous vous tiendrons bien évidemment informés du contact pris avec vos écoles.

Pour toute question ou information

supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter soit par e-mail à l'adresse Ilhoir@amnesty.be, soit par téléphone au 02/ 543 79 08.

Vous connaissez mieux que quiconque le monde scolaire de votre région. C'est pourquoi cette année encore nous comptons sur vous ! Rejoignez notre équipe et aidez-nous à parler aux jeunes des droits humains.

YÉKÉS



UN JOB DE MILITANT À PORTÉE DE TOUS : RECRUTER DES MEMBRES POUR AMNESTY !

Tu partages nos valeurs de solidarité, tu es contre toutes les discriminations, tu aspiras à un monde où tous les hommes et toutes les femmes vivent libres et égaux en droit? Tu souhaites œuvrer de façon rémunérée au travail d'une des plus importantes associations internationales de défense des droits humains? Toi aussi, tu peux ajouter ta pierre à l'édifice en recrutant des nouveaux membres pour Amnesty. La force de notre organisation, ce sont nos membres et nos donateurs. Nous ne fonctionnons que grâce à leur don pour rester volontairement indépendants de tout gouvernement ou de toute couleur politique, religieuse ou économique.

De février à mi-décembre, nos équipes de recruteurs iront à la rencontre du public dans les rues, les gares, stations de métro, etc. Elles mettront en avant nos nombreuses campagnes comme, entre autres, la liberté d'expression, les enfants soldats, la violence conjugale. Elles expliqueront le travail de notre organisation dans la défense des droits humains. Pour finir, elles proposeront aux personnes rencontrées de nous soutenir via un formulaire de soutien financier mensuel.

Profil

- Un vif intérêt pour la défense des droits humains.
- Apprécier le travail au grand air.
- Une communication fluide et aisée.
- Honnêteté, ponctualité, esprit d'équipe.
- Être motivé par des objectifs.
- Flexible, convaincant(e), dynamique, souriant(e) et persévérant(e).
- Maîtrisant parfaitement le français.

Offre

- Contrat à durée déterminée de 1, 2 ou 3 mois (temps plein ou partiel).
- Salaire attractant.
- Un chèque repas de 7 € par jour.
- Ambiance de travail sympa au sein d'une équipe dynamique.
- Une formation en interne sur nos campagnes.
- Une information régulière sur l'actualité des droits humains.
- Un travail qui allie défense des valeurs et rémunération.

Si tu es intéressé(e), envoie ton CV accompagné d'une lettre de motivation à Amnesty International Belgique francophone
Armel BOTAKA • 9 rue Berckmans à 1060 Bruxelles
02 538 81 77 • abotaka@amnesty.be

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Agenda

Calendrier des activités d'Amnesty International Belgique francophone

MARCHÉ AUX LIVRES AU PROFIT D'AMNESTY

Le samedi 21 juin, de 9 h à 18 h, le groupe 28 et le groupe d'action de Namur organisent leur traditionnel marché aux livres au profit intégral d'Amnesty International. Des milliers de livres d'occasion (en bon état) sont proposés à prix d'amis : un ou deux euro(s) pour les « poches » et un peu plus pour les belles éditions.

Lieu : Athénée Royal de Namur, rue du Collège

Infos : Nadine MONMART — 0472/36 59 52
— nadmonmart@hotmail.com

ou Auguste CLOSON — 0496/17 30 60

STOP TORTURE : DISTRIBUTION DE DAZIBAO

Le 17 juin, nous mènerons une action de sensibilisation consacrée à notre campagne *Stop Torture*. Pour ce faire, nous distribuerons notre dazibao dans différentes gares et stations de métro. Nous avons donc besoin de vous : rejoignez nos bénévoles locaux pour aider à distribuer ces dazibaos!

Pour plus d'informations ou pour participer :
stoptorture@amnestyinternational.be

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LE SOUTIEN AUX VICTIMES DE LA TORTURE



Rejoignez-nous à Bruxelles le 25 juin pour une manifestation en soutien à Ali Aarrass (photo), ce Belgo-marocain actuellement emprisonné au Maroc qui a été victime de torture (voir pages 14 et 15).

Pour plus d'informations sur la manifestation ou pour recevoir le dazibao de la campagne Stop Torture :
stoptorture@amnestyinternational.be



DEVOIR DE REGARD — LA SUITE !

L'exposition itinérante continue sa tournée jusqu'à la fin de l'année. Étant donné l'immense succès qu'elle a connu,

une deuxième campagne est envisagée en 2016-2017!

Retrouvez les dates de la tournée sur :
www.amnesty.be/devoirderegard

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014

Beau succès pour la conférence de Damien Vandermeersch sur le génocide rwandais, devant une centaine de sympathisants d'Amnesty.

COMMANDEZ LES KITS D' ACTIONS D'AMNESTY INTERNATIONAL

VOUS AUSSI, OÙ QUE VOUS SOYEZ ET QUELLE QUE SOIT VOTRE DISPONIBILITÉ, CONTRIBUEZ AU COMBAT D'AMNESTY INTERNATIONAL.

Afin d'accroître la visibilité de ses campagnes et le relai de ses actions, Amnesty transmet ses *kits d'actions* à près de 4 000 relais locaux dans toutes les communes de Belgique!

Inscrivez-vous et vous recevrez chez vous, quatre fois par an, un **Kit d'action** contenant :

■ **4 affiches à diffuser :** nous les appelons dazibaos, un côté affiche, un côté journal.

Il s'agit d'un outil très pratique d'information et de sensibilisation du public.

■ **une autre proposition d'action locale :** par exemple, des cartes d'actions ou une pétition pour faire agir votre entourage, ou encore des documents à placer dans des points stratégiques de votre commune, etc.



Inscription : <http://petitlien.fr/actionkit> ou via le formulaire ci-dessous.

Je souhaite recevoir 4 fois par an le kit d'action des activistes locaux.

(Merci de compléter lisiblement les champs ci-dessous)

NOM

PRÉNOM

N° DE MEMBRE

ADRESSE

TÉL.

Renvoyez ce formulaire complété à Amnesty International, Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles.



PRÉSERVER L'AVENIR DES DROITS HUMAINS AVEC AMNESTY

COMMENT LES GÉNÉRATIONS QUI NOUS SUIVront VONT-ELLES REPRENDRE LA FLAMME DES DROITS HUMAINS ?

Pour préserver l'autonomie totale de ses actions et son indépendance financière, Amnesty est financée principalement par ses membres et donateurs. En songeant à inclure la section d'Amnesty International-Belgique francophone dans votre testament, vous lui donnerez l'occasion d'agir pour une longue durée. Et vous favorisez ceux qui vous sont chers, grâce à la formule du legs en duo (voir plus loin).

Voici plusieurs possibilités d'envisager un testament en faveur d'Amnesty :

■ Si vous avez **des héritiers directs** (époux/épouse, enfants et petits-enfants), ils bénéficient d'une part légale de votre héritage, appelée *part réservataire*. Le reste, la *quotité disponible*, peut être attribué à une organisation de défense des droits humains comme Amnesty. Elle bénéficie de droits de succession réduits : 12,5% si le testament a été rédigé par une personne domiciliée dans la Région bruxelloise, 7% en Région wallonne et 8,8% en Flandre.

■ Si vos héritiers sont des **parents éloignés** ou des **amis sans lien de parenté**, ceux-ci devront s'acquitter de droits de succession élevés, pouvant atteindre plus de la moitié de la somme que vous souhaitez leur laisser ! La formule de legs en duo permet de limiter le paiement des droits de succession, tout en incluant Amnesty dans l'héritage. Exemple ci-dessous.

■ Si vous n'avez pas d'héritier direct ou éloigné, vous pouvez déclarer Amnesty International **légataire universel**. Elle s'acquittera alors de ses droits de succession de 12,5%, 7% ou 8,8% selon la Région.

LEGS CLASSIQUES

Vous habitez la Région bruxelloise, n'avez plus de famille proche et léguiez 200.000 € à un ami fidèle.

81.250 € =
solde revenant
à l'héritier

118.750 € = droits
de succession
dus à l'État

LEGS EN DUO

Vous léguiez à votre ami fidèle 100.000 € libres de tous droits de succession et 100.000 € à Amnesty, qui s'acquittera de ses propres droits de succession (12,5%) et de ceux de votre ami.

100.000 € =
solde revenant
à l'héritier

37.500 € =
solde pour
Amnesty

62.500 € =
droits de
succession
dus à l'État

Grâce à cette formule de legs en duo, vous léguiez davantage à ceux qui vous sont chers, tout en préservant l'avenir des droits humains !

AMNESTY
INTERNATIONAL



Si vous souhaitez davantage d'informations sur les legs et les testaments, vous pouvez commander notre brochure « Protéger l'avenir des droits humains » en envoyant un e-mail à cvanparijs@amnesty.be ou en téléphonant au 02 538 81 77.

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ 2014

Participez au plus grand rassemblement
des sympathisants des droits humains
en Belgique

13 SEPTEMBRE 2014
LOUVAIN-LA-NEUVE

LES ENJEUX MONDIAUX DE DEMAIN
Une journée de conférences et de rencontres autour de l'évolution
du monde géopolitique, de l'actualité des droits humains,
des combats présents et à venir pour les défendre.

RASSEMBLEMENT
CONFÉRENCES

INFORMATIONS

RENCONTRES

DROITS HUMAINS

TÉMOIGNAGES

Programme complet et inscriptions prochainement sur www.amnesty.be
Infos : acaudron@amnesty.be

AMNESTY
INTERNATIONAL



DEVENEZ ANIMATRICE-TEUR BÉNÉVOLE CHEZ AMNESTY !

Ces animateurs bénévoles seront en charge d'animer un atelier sur les droits humains avec les élèves en Wallonie et à Bruxelles.

PROFIL RECHERCHÉ :

- s'exprimer avec aisance en public;
- être dynamique;
- présenter un intérêt pour la défense des droits humains;
- avoir de l'expérience dans l'animation de groupes et avec la jeunesse est un atout;
- avoir certaines disponibilités durant les horaires scolaires;
- avoir plus de 18 ans.

NOUS VOUS OFFRONS :

- une formation à l'animation et sur la thématique des droits humains;
- la possibilité de participer à des formations bimensuelles en lien avec les droits humains;
- l'opportunité de vous engager pour la défense des droits de l'homme;
- un encadrement dans une équipe dynamique;
- le remboursement de vos frais de déplacement.

COMMENT REJOINDRE LE GROUPE D'ANIMATRICES-TEURS BÉNÉVOLES ?

Venez assister à l'une de nos séances d'information :

- le lundi 16 juin à 19h30 à Liège;
- le jeudi 19 juin à 19h30 à Bruxelles;
- le mardi 24 juin à 19h30 à Mons.

Si vous ne pouvez pas assister à l'une de ces séances d'information, contactez Alexandra Mertens.

INFOS ET INSCRIPTIONS :

Alexandra Mertens

02/ 538.81.77

amertens@amnesty.be


<http://petitlien.fr/airecrite>

AMNESTY
INTERNATIONAL



« UNE EXPÉRIENCE INCROYABLE »

En 2011, lorsque des milliers de personnes sont arrivées d'Afrique du Nord en bateau sur la petite île italienne de Lampedusa, l'événement a nourri une tempête médiatique. Pour découvrir quelle réalité cachait ces gros titres, Amnesty Italie a décidé d'envoyer quelques militants camper là-bas. Le bilan fut si convaincant que ce camp est devenu un événement international annuel intégré à notre campagne *S.O.S. Europe*. Nous avons rencontré son organisateur, Fabio Ciconte (conseiller en militantisme pour Amnesty Italie), en pleins préparatifs du troisième camp international des droits humains, qui se déroulera en Bulgarie en juillet.



Des militants envoient un S.O.S. aux dirigeants européens depuis les eaux de Lampedusa, en 2012. Depuis 2011, au moins 2 600 réfugiés et migrants ont perdu la vie en traversant la Méditerranée pour gagner l'Europe.

© Amnesty International/Dario Samadi

Ces camps ont été l'une des expériences les plus incroyables de ma vie. Il y a une différence énorme entre les personnes qui ont participé à un camp et les autres. Ce n'est pas si courant, chez Amnesty, de vivre des moments qui ont une telle force affective. Après le camp, les gens comprennent très bien ce qu'est Amnesty, ce que l'organisation peut faire et ce que le mot « militantisme » veut dire.

Lorsque des milliers de migrants ont afflué à Lampedusa en 2011, les médias traditionnels ont parlé d'« invasion » et de « délinquance des migrants ». Nous voulions aller là-bas avec nos militants pour comprendre la situation et voir ce que nous pouvions faire pour l'améliorer. Près de 70 personnes venues du continent ont planté la tente pendant une semaine en juillet.

Nous nous sommes rendu compte que la réalité était totalement différente. Les habitants de Lampedusa n'étaient pas racistes et il n'y avait pas d'« invasion ». Ils déploraient l'image négative renvoyée par les médias.

ILS PRENAIENT LEUR PROPRE BATEAU POUR ALLER SAUVER DES GENS

À la place, les locaux ouvraient leur porte aux migrants, leur donnaient des vêtements, de la nourriture et de l'eau. Ils se servaient de leur propre bateau pour secourir des gens. Journalistes, militaires, policiers, employés d'ONG – tous affluaient par centaines, mais aucun ne parlait aux habitants de l'île.

Nous avons décidé de remercier ceux-ci pour ce qu'ils avaient fait en dessinant le mot « grazie » (merci), allongés sur la plage. Nous avons pris des photos et fait tirer des cartes postales que nous avons ensuite distribuées aux gens dans la ville. Les habitants étaient très touchés et ont remercié Amnesty. Pour la première fois, ils avaient l'impression que des personnes de l'extérieur comprenaient leur situation.

Nos actions ont permis aux gens de comprendre que des migrants originaires d'Afrique du Nord arrivaient à Lampedusa depuis une dizaine d'années. Cela ne date donc pas d'hier. En 2011, après le « Printemps arabe », ils ont afflué par milliers – là est la différence.

C'est pourquoi, l'année suivante, nous avons décidé d'envoyer un S.O.S. à l'Europe. Sur l'île, tout le monde réclamait l'aide de l'UE pour mieux protéger les droits des migrants. Une petite île ne peut y parvenir à elle seule.



Rassemblement le 20 mars 2014 sur une plage artificielle installée devant le Conseil européen de Bruxelles. ©DR

CAMPER DANS DES LIEUX SENSIBLES

C'est une semaine dure et intense. Les principaux objectifs sont de faire avancer la campagne S.O.S. Europe en organisant des actions efficaces et de former les gens au militantisme et à la communication.

Des militants d'Amnesty de toute l'Europe y participent, aux côtés de réfugiés et de migrants. Il est important que ces derniers nous fassent partager leur expérience – non pas comme des « invités d'honneur », mais aux côtés de tout le monde (lisez l'histoire de Saleh et Kusha en pages 28 et 29).

Nous organisons nos camps dans des lieux marqués par des violations des droits humains, et nous commençons par essayer de comprendre la situation locale. Puis nous élaborons un projet et nous nous répartissons en petits groupes – militantisme, communication, campagnes, etc. – afin de l'organiser en détail.

À la fin de la semaine, nous passons à l'action : l'année dernière, à Lesbos (Grèce), nous avons lancé un S.O.S. depuis un bateau. À Lampedusa, en 2012, les gens ont dessiné les lettres S.O.S. debout dans la mer pour rappeler que des réfugiés et des migrants se noyaient dans la Méditerranée (voir la photo à gauche).

En juillet prochain, nous avons deux objectifs : d'abord, faire connaître au monde la situation des réfugiés et des migrants qui entrent en Bulgarie et les problèmes qui s'y posent en termes de droits humains. Nous voulons également travailler de concert avec les militants locaux pour que les Bulgares comprennent mieux les besoins et les droits des personnes qui arrivent dans leur pays.

Nous organisons le camp en partenariat avec le Comité Helsinki Bulgarie.

CHANGER D'APPROCHE

Les deux derniers camps internationaux ont changé la façon dont les gens s'impliquent dans la campagne S.O.S. Europe. Le rassemblement express organisé le 20 mars par Amnesty sur une plage artificielle devant le Conseil européen de Bruxelles en est un exemple (voir la photo ci-dessus).

En juillet, en Bulgarie, des militants du monde entier se retrouveront sur un point de passage des migrants et feront campagne aux côtés des militants locaux et des réfugiés eux-mêmes. Pour nous, c'est une nouvelle approche du militantisme.

Le monde extérieur y voit vraiment Amnesty à l'œuvre. C'est pourquoi il est aussi important d'être là-bas.

POUR EN SAVOIR PLUS >>>

Nos camps internationaux des droits humains S.O.S. Europe ont pour but de donner aux militants la capacité d'agir, de les former et de créer des liens entre les personnes afin qu'elles partagent leurs idées et leurs expériences. Les participants deviennent ensuite des ambassadeurs de la campagne dans leur pays et dans leur ville, au cœur du mouvement mondial d'Amnesty. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.whenyoudontexist.eu et sur la page Facebook *When You Don't Exist*.



Des militants envoient un S.O.S. depuis la mer Égée : ils exhortent les gouvernements européens à cesser de violer les droits humains des réfugiés et migrants aux frontières de l'Europe. Lesbos (Grèce), juillet 2013. © Amnesty International (Photo : Giorgos Moutafis)

« LE CAMP A TOUT CHANGÉ »

Saleh Ebrahim a franchi la frontière gréco-turque à pied en 2011 après avoir donné 3 500 dollars américains à un passeur. Originaire de Somalie, il est aujourd'hui demandeur d'asile et travaille comme interprète dans la capitale, Athènes. Saleh nous a confié que sa participation au camp des droits humains d'Amnesty à Lesbos, en Grèce, en 2013, avait fait de lui un militant.

Les personnes qui se battent pour les droits humains et celles qui sont victimes de violations doivent se rencontrer. Avant, je disais que je ne serrerais jamais la main d'un Israélien. Mais le camp de Lesbos a tout changé. Aujourd'hui encore, j'en parle, j'y pense et j'écris sur ce qui s'y est passé.

Nous n'avons pas parlé de nous. Nous avons parlé de ce que nous ferions demain, des droits humains, de la manière dont nous pouvions faire bouger les choses. Vous vous battez pour des personnes que vous n'avez jamais vues.

J'ai été agressé deux fois en Grèce. La première fois, ils m'ont cassé le bras. Ça m'a vraiment abattu. Les gens ne peuvent pas sortir, ils ont peur. Je mourrai peut-être à Athènes. Mais je ne me résignerai pas.

Des amis à moi sont partis et ont déjà des papiers en Suède, en Norvège ou en Finlande.

Ils me demandent ce que je fais encore en Grèce. Mais je veux rester là et j'en ai le droit. C'est mon choix. Je ne partirai pas. C'est mon combat. Et ce pays a besoin de gens.

La mer n'est plus une mer, c'est un cimetière. Il y avait peut-être des amis à moi sur ce bateau de Somalie [qui a coulé près de Lampedusa, en Italie, en octobre 2013]. Ils sont morts, ils ont disparu. Tous les jours, vous entendez des histoires de ce genre.

Je resterai un militant des droits humains, quoi qu'il en coûte. C'est un grand honneur de faire partie de cette campagne parce c'est un combat qui est vraiment nécessaire. Non pas pour la terre, le pétrole ou l'argent. Nous n'utilisons pas d'armes et c'est pourquoi les gens s'impliquent. C'est une belle expérience. J'y voue ma vie.

LE RÉFUGIÉ CHANCEUX

Pour Kusha Bahrami, un réfugié iranien qui vit désormais en Grèce, le camp de militants S.O.S. Europe illustre parfaitement la raison d'être d'Amnesty : rassembler des gens passionnés qui croient au changement et militent pour lui.

Mon nom est Kusha Bahrami, je suis un réfugié iranien et j'ai de la chance. J'aurais pu être ce réfugié syrien que j'ai rencontré sur une île grecque : sa famille avait été abandonnée par des passeurs au milieu de nulle part. Il est allé chercher de l'eau pour ses enfants et s'est retrouvé en prison parce qu'il avait perdu ses papiers prouvant qu'il arrivait de Syrie.

J'aurais pu être ce garçon somalien, roué de coups à Athènes en revenant de l'école. Et j'aurais pu être ce jeune Pakistanais qui a été agressé et tué par deux hommes sur le chemin du travail en Grèce, sans autre raison que la couleur de sa peau.

Je suis un réfugié chanceux – ou peut-être pas. Quand je suis arrivé en Grèce, j'ai voulu déposer une demande d'asile à la police. Je leur ai montré ma lettre d'admission du HCR, l'agence des Nations unies pour les réfugiés, en Turquie. Pour toute réponse, j'ai été passé à tabac et enfermé dans un centre de détention où j'ai souffert pendant trois mois.

J'ai dû faire une grève totale de la faim pour pouvoir voir ma mère. J'ai dû faire une tentative de suicide pour ne pas être expulsé.

Aujourd'hui, même si je suis libre et que cette expérience remonte à plusieurs années, j'ai l'impression d'être prisonnier chez moi. J'ai peur de ce qui pourrait m'arriver si je sors dans la rue. Et ce phénomène ne se limite pas à la Grèce – il prend de l'ampleur dans toute l'Europe.

La campagne S.O.S. Europe d'Amnesty tente de protéger les gens comme moi. L'année dernière, nous étions à Lesbos, une île grecque proche de la Turquie, pour une semaine d'action visant à protester une nouvelle fois contre le sort réservé aux réfugiés et aux



Kusha Bahrami (à gauche) avec Nikos Kasapakis lors du deuxième camp international d'Amnesty à Lesbos (Grèce), juillet 2013. © Amnesty International

migrants aux frontières de l'Europe. Cette initiative illustre parfaitement la raison d'être d'Amnesty : rassembler des gens passionnés qui croient au changement et qui militent pour lui. À la sortie du camp, nos participants ont décuplé leurs efforts.

Dans ce vaste monde, il y a beaucoup de gens comme moi qui peinent à se faire entendre. Il nous faut à nos côtés des personnes solidaires, qui n'acceptent pas le traitement infligé aujourd'hui en Europe aux réfugiés et aux migrants. Ensemble, j'en suis convaincu, nous pouvons faire bouger les choses.

PASSEZ À L'ACTION >>>

Les mois qui viennent sont décisifs : en juin, l'UE adoptera une nouvelle politique de migration et d'asile. À travers notre campagne *S.O.S. Europe*, nous voulons l'inciter à protéger les personnes plutôt que les frontières.

Rejoignez le débat sur Twitter en vous servant du mot-clé #SOSEurope et suivez-nous à l'adresse @dontexisteeurope.

LE FIL D'AMNESTY

DISPONIBLE AUSSI SUR TABLETTE



Bien plus que la version papier... Des animations, des vidéos, des sons, des galeries d'images, des actions, des liens vers des publications et des dossiers, etc.



Disponible sur
App Store



Disponible sur
Android Market



AMNESTY INTERNATIONAL DÉBARQUE SUR LES FESTIVALS CET ÉTÉ !

Vous êtes fins prêts à profiter des festivals de cet été ? Vous avez déjà réservé vos places, étudié attentivement les instructions de montage de votre tente, fait vos réserves de crème solaire et de bonne humeur pour vibrer et applaudir vos artistes préférés ? Alors vous pouvez ajouter Amnesty International à la programmation !

N'hésitez pas à venir nous rendre visite sur les stands que nous tiendrons pour participer à nos actions, signer nos pétitions, envoyer des cartes de soutien, vous informer sur notre campagne « Quand c'est non, c'est non » ou tout simplement pour passer dire un petit bonjour à nos équipes de bénévoles.

QUELS FESTIVALS ?

- le **Festival Verdur Rock** le samedi 28 juin à Namur ;
- **Couleur Café** (musique du monde, scène belge et internationale), du 27 au 29 juin à Bruxelles ;
- **LaSemo** (musique pop et festive, théâtre et arts du cirque) du 11 au 13 juillet à Enghien (Hainaut) ;
- les **Francofolies de Spa** (artistes belges et français) du 16 au 21 juillet à Spa (Liège) ;
- le **Dour festival** (hip-hop, électro, rock, métal, reggae) du 17 au 20 juillet à Dour (Hainaut) ;
- le **Ronquière Festival** (programmation

actuelle, internationale et francophone) les 2 et 3 août à Ronquière (Hainaut) ;

- la **Fiesta Latina** au Bois de la Cambre à Bruxelles, du 23 au 25 août.
- le festival **Scène-sur-Sambre** (variété) à l'Abbaye d'Aulne à Thuin, du 29 au 31 août.

QUELLES ACTIONS SUR LES STANDS ?

1. L'action Tattoo : les bénévoles vous inviteront à coller un tatouage éphémère sur votre bras afin que vous puissiez arborer le slogan « Quand c'est non, c'est non ». Le but de cette action, c'est d'ensuite réaliser un selfie qui sera diffusé avec votre accord sur les réseaux sociaux pour vous permettre d'afficher votre soutien à notre campagne contre le viol. Succès garanti !

2. La diffusion de documents et d'outils relatifs non seulement au viol, mais aussi à notre campagne générale intitulée « Mon corps, mes droits. »

3. La signature de notre pétition contre le viol en Belgique.

D'autres actions seront mises en place en fonction de l'actualité.

Pour plus d'informations :

moncorpsmesdroits@amnestyinternational.be ou **02 543 79 04**

LES CAMPAGNES D'AMNESTY INTERNATIONAL S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE ET LA LIBERTÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafoient les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

NOM

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

Veillez retourner le formulaire ci-dessus à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par fax au 02/537.37.29.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne, en allant sur <http://bit.ly/MembresAmnesty>

Vous pouvez agir tous les jours pour des individus en danger en vous rendant sur : <http://www.isavelives.be>



UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS INFORMÉS !

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot — mligot@amnesty.be.

NOM

PRÉNOM

N° DE MEMBRE

ADRESSE

TÉL.

GSM

E-MAIL

Agir par sms, c'est à la fois signer les pétitions d'Amnesty et soutenir financièrement son action.

VOTRE GSM PEUT SAUVER DES VIES



ENVOYEZ « AUF +
NOM + PRÉNOM +
ADRESSE EMAIL »
AU 3313

Activation gratuite
Sms reçu : gratuit
Sms envoyé : 2 €

- **Inscription** : envoyez le message «AUF + nom + prénom + adresse email» au numéro 3313.
- La pétition vous sera envoyée par sms le mercredi à 14 h.
- Répondez au message avec le message «Je signe».
- Les signatures récoltées sont envoyées vers les autorités chaque mercredi suivant.
- **Pour se désabonner** : envoyer le message «STOP» au 3313. Votre désabonnement sera effectif sans délai.
- **Coût** :
 - Activation et abonnement : gratuit.
 - Le message que nous vous envoyons : gratuit.
 - Le message lorsque vous nous répondez : 2 €.

Ce coût permet de financer le service et de soutenir Amnesty pour l'ensemble de ses activités.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

